



Convocation gendarmerie et plainte sur 1 personne et 3 policiers

Par **1cricri63**, le **17/10/2016** à **09:49**

Bonjour,rnrnJe viens de recevoir une convocation de la gendarmerie au sujet de plainte de mon amie pour coups et blessures, avec certificat médical, mais sans ITT. J'étais alcoolisé et j'ai déjà été condamné pour alcool plusieurs fois et plus en suivie par le tribunal depuis 1 mois mais toujours en suivie avec un psychiatre. Cela c'est passé au mois d'Octobre 2015. Je suis de nouveau chez elle et elle m'a dit qu'elle avait retiré sa plainte alors que non. rnrnPourriez vous me dire à combien je serais condamné et si elle peut retirer sa plainte maintenant malgré que je sois convoqué à la gendarmerie.rnrnUne autre question aussi ce jour là, un sois disant ami m'a sorti du lit alors que je dormais, et m'a balancé dehors devant les policiers présents. Il m'a cassé le bras, j'ai dit à plusieurs reprises aux policiers présents que je portais plainte, même fais voir ma carte d'invalidité. Le principal des policiers, enfin je pense car c'est lui qui a parlé, m'a dit que ma carte d'invalidité n'avait aucune valeur par rapport à la sienne. J'ai déposé plainte mais pas de réponse à ce sujet. Pourriez-vous me dire ce que mon agresseur va avoir ainsi que les 3 policiers pour non assistance à personne handicapée et n'étant pas venu pour prendre ma plainte à l'hôpital où j'ai été opéré de mon coude, ni à la clinique où j'ai été hospitalisé par leur fautes, en ayant eu certificat médical et presque 7 mois d'hospitalisation pour dépression et angoisse à cause d'eux, ayant tout les certificats.rnrnMerci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **17/10/2016** à **15:59**

Bonjour,rnAvez vous porté plainte auprès du procureur?

Par **morobar**, le **17/10/2016** à **18:02**

Bonjour,rn[citation] elle m'a dit qu'elle avait retiré sa plainte alors que non. rn[/citation]rnLa plainte a actionné l'action publique, et son retrait ne la stoppe pas pour autant. Simplement elle paraît renoncer, ainsi à se porter partie civile en vue d'obtenir des dommages et intérêts.rnMais l'action publique demeure et vous risquez donc condamnation et amende.rn[citation]J'ai déposé plainte mais pas de réponse à ce sujet[/citation]rnIl faut faire un courrier au procureur de la république pour exposer la situation et lui demander de qualifier les faits des uns et des autres.

Par **1cricri63**, le **19/10/2016** à **10:09**

j'ai envoyé courrier au procureur pour ma plainte. mais à ce sujet moi je n'ai pas de nouvelle. si je dois être condamné j'espère qu'il en sera de même pour celui qui m'a cassé le bras et pour les 3 policiers présent n'ayant pas fait leur travail et de m'avoir dit que ma carte d'invalidité ne valait rien par rapport à leur carte et d'avoir été hospitalisé presque 7 mois pour dépression et angoisse par leur fautes. et préjudice physique et moral

Par **1cricri63**, le **19/10/2016** à **10:18**

oui aussi je me suis mis partie civile